



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

CENTRE DE SANTE

PORTES DE VASSIVIERE

Information Tiers Payant

Désormais, le règlement du ticket modérateur 9€ (part mutuelle) pourra s'effectuer par carte bancaire.

Pour les personnes qui n'en possèdent pas, vous pourrez régler comme précédemment, auprès
du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat,
en recevant par courrier un avis de somme à payer qu'il vous faudra régler.

Toutefois, les patients bénéficiant de la **C2S : Complémentaire Santé Solidaire** ou bien d'une **ALD : Affection Longue Durée**, n'auront aucun règlement à effectuer.